





Nicaragua

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2015-08-04

Notifications de mise en oeuvre (Catég	ories A, B, C)		Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégori	ies A,B,C		22 février 2017	Oui
A - 76.9%	B - 16.8%	C - 6.3%	Not yet notified - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Ca	tegorie B		22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Cat	tegorie B		22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Ca	tegorie C		22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Cat	tegorie C		22 août 2019	Oui
Notification des bésoins d'assistance tech	nnique		22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus po	ur la fourniture d'assistance technique		22 février 2018	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fo	ourniture d'assistance technique		22 août 2019	Oui

Notifications de transparence

Légendes:	Oui	Notification présentée	Non	Notification due	Non	Notification non échue)
Notified Art. 22.3						Ou	ai
Renseignements s	ur l'assistance						
Notified Art. 12.2		Catégorie A		date définitive de mise e	en oeuvre 22 février	2017 Ou	ii
Notified Art. 10.6.2		Catégorie A		date définitive de mise e	en oeuvre 22 février	2017 Ou	i
Notified Art. 10.4.3		Catégorie C		date définitive de mise	en oeuvre 22 juin 2	2022 Ou	i
Notified Art. 1.4		Catégorie A		date définitive de mise e	en oeuvre 22 février	2017 Ou	ai

Publication	Prograi	mme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
Points d'information C E au plus tard le 22 février 2020 au plus tard le 22 février 2017 2.1 Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur A au plus tard le 22 février 2017 2.2 Consultations A au plus tard le 22 février 2017 3 Décisions anticipées A au plus tard le 22 février 2017 4 Procédures de recours ou de réexamen A au plus tard le 22 février 2017 5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés C au plus tard le 22 février 2020 6.2 Rétention A au plus tard le 22 février 2017 6.3 Procédures d'essai C E au plus tard le 22 février 2022 au plus tard le 22 février 2027 6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 2019 au plus tard le 22 février 2019 au plus tard le 22 février 2017 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 2019 au plus tard le 22 février 2017 7.1 Pétraltement avant arrivée A au plus tard le 22 février 2017 au plus tard le 22 février 2017 Paisment par voie déctorique A au plus tard le 22 février 2017 Prétraltement avant arrivée A au plus tard le 22 février 2017	1.1	Publication	В	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 décembre 2019
Netilication A Separations et renseignements avant l'entrée en vigueur A Separations entricipées A Separations entricipées A Separations entricipées A Separations entrépées A Separations entrépées de recours ou de réseamen A Separations entrépées A Separation de contrôles ou d'inspections rentorés G Separations entrépées Separations de contrôles ou d'inspections rentorés G Separations entrépées Separations de contrôles ou d'inspections rentorés G Separations entrépées d'évrier 2012 Separations de contrôles ou d'inspections rentorés G Separations d'évrier 2012 Separations d'évrier 2012 Separations d'évrier 2012 Separations d'évrier 2013 Separations d'évrier d'évrier 2014 Separations d'évrier 2015 Separations générales concernant les redevances et impositions G Separations péctifiques concernant les redevances et impositions G Separations précisées péctifiques concernant les redevances et impositions Separations d'évrier 2019 Separations d'évrier 2017 Separations en matière de pératifiés A Separations d'évrier 2019 Separations d'évrier 2017 Separations en matière de pératifiés A Separations en matière de pératifiés en matière de pératifiés A Separations en matière de péra	1.2	Renseignements disponibles sur Internet	А		au plus tard le 22 février 2017
2.1 Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur 2.2 Consultations A au plus tard le 22 février 2017 3 Décisions anticipées A au plus tard le 22 février 2017 4 Procédures de recours ou de réexamen A au plus tard le 22 février 2017 5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés C au plus tard le 22 février 2020 au plus tard le 22 février 2020 5.2 Rétention A au plus tard le 22 février 2020 au plus tard le 22 février 2017 5.3 Procédures d'essai C E au plus tard le 22 février 2022 au plus tard le 22 février 2017 6.2 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 2019 au plus tard le 22 février 2017 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions B E au plus tard le 22 février 2019 au plus tard le 22 février 2017 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 2017 7.2 Palement par vole électronique A au plus tard le 22 février 2017	1.3	Points d'information	C E	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 22 juin 2026
2.2 Consultations A au plus tard le 22 fevrier 2017 3 Décisions anticipées A au plus tard le 22 fevrier 2017 4 Procédures de recours ou de réexamen A au plus tard le 22 fevrier 2017 5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés C au plus tard le 22 février 2020 au plus tard le 22 fevrier 2020 5.2 Rétention A au plus tard le 22 fevrier 2020 6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 2019 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions B E au plus tard le 22 février 2019 au plus tard le 22 février 2017 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 2017	1.4	Notification	А		au plus tard le 22 février 2017
A Procédures de recours ou de réexamen A au plus tard le 22 février 2017 5.1 Notification de contrôles ou d'inspections rentorcés C au plus tard le 22 février 2020 au plus tard le 22 février 2020 5.2 Rétention A au plus tard le 22 février 2017 5.3 Procédures d'essai C E au plus tard le 22 février 2022 au plus tard le 22 février 2017 6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 2017 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions B E au plus tard le 22 février 2019 au plus tard le 22 février 2017 6.3 Disciplines en matière de pénalités A au plus tard le 22 février 2017 7.1 Prétraîtement avant arrivée A au plus tard le 22 février 2017 7.2 Palement par voie électronique A au plus tard le 22 février 2017	2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	А		au plus tard le 22 février 2017
A Procédures de recours ou de réexamen A au plus tard le 22 février 2017 5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés C au plus tard le 22 février 2020 au plus tard le 22 février 2020 5.2 Rétention A au plus tard le 22 février 2017 5.3 Procédures d'essai C E au plus tard le 22 février 2022 au plus tard le 22 février 2017 6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 2017 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions B E au plus tard le 22 février 2019 au plus tard le 22 février 2017 6.3 Disciplines en matière de pénalités A au plus tard le 22 février 2017 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 2017 7.2 Paiement par voie électronique A au plus tard le 22 février 2017	2.2	Consultations	А		au plus tard le 22 février 2017
5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés C au plus tard le 22 février 2020 au plus tard le 22 décembre 2020 5.2 Rétention A au plus tard le 22 février 2017 5.3 Procédures d'essai C E au plus tard le 22 février 2022 au plus tard le 22 juin 2027 6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 2017 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions B E au plus tard le 22 février 2019 au plus tard le 22 décembre 2023 6.3 Disciplines en matière de pénalités A au plus tard le 22 février 2017 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 2017 au plus tard le 22 février 2017 au plus tard le 22 février 2017	3	Décisions anticipées	А		au plus tard le 22 février 2017
A au plus tard le 22 février 2017 5.3 Procédures d'essai C E au plus tard le 22 février 2022 au plus tard le 22 juin 2027 6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions A au plus tard le 22 février 2017 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions B E au plus tard le 22 février 2019 au plus tard le 22 décembre 2023 6.3 Disciplines en matière de pénalités A au plus tard le 22 février 2017 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 2017 7.2 Paiement par voie électronique A au plus tard le 22 février 2017	4	Procédures de recours ou de réexamen	А		au plus tard le 22 février 2017
Procédures d'essai C E au plus tard le 22 février 2022 au plus tard le 22 juin 2027 A Disciplines générales concernant les redevances et impositions B E au plus tard le 22 février 2017 A Prétraitement avant arrivée A A au plus tard le 22 février 2017	5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	С	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 22 décembre 2020
6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions B E au plus tard le 22 février 2017 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions B E au plus tard le 22 février 2019 au plus tard le 22 février 2019 au plus tard le 22 février 2017 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 2017 A au plus tard le 22 février 2017	5.2	Rétention	А		au plus tard le 22 février 2017
6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions 6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions B E au plus tard le 22 février 2019 au plus tard le 22 décembre 2023 6.3 Disciplines en matière de pénalités A au plus tard le 22 février 2017 7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 2017 7.2 Paiement par voie électronique A au plus tard le 22 février 2017	5.3	Procédures d'essai	СЕ	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 juin 2027
6.3 Disciplines en matière de pénalités A 7.1 Prétraitement avant arrivée A A A A A A A A A A A A A	6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	А		au plus tard le 22 février 2017
7.1 Prétraitement avant arrivée A au plus tard le 22 février 2017 7.2 Paiement par voie électronique A au plus tard le 22 février 2017	6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	ВЕ	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 décembre 2023
7.2 Paiement par voie électronique A au plus tard le 22 février 2017	6.3	Disciplines en matière de pénalités	А		au plus tard le 22 février 2017
	7.1	Prétraitement avant arrivée	А		au plus tard le 22 février 2017
7.3 Séparation de la mainlevée au plus tard le 22 février 2017	7.2	Paiement par voie électronique	А		au plus tard le 22 février 2017
	7.3	Séparation de la mainlevée	А		au plus tard le 22 février 2017

Prograi	mme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.4	Gestion des risques	А		au plus tard le 22 février 2017
7.5	Contrôle après dédouanement	А		au plus tard le 22 février 2017
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	В	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 décembre 2020
7.7	Opérateurs agréés	В С»В	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 décembre 2020
7.8	Envois accélérés	А		au plus tard le 22 février 2017
7.9	Marchandises périssable	А		au plus tard le 22 février 2017
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	В	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 22 décembre 2020
9	Mouvement des marchandises	А		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	А		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	В	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 22 décembre 2020
10.3	Utilisation des normes internationales	А		au plus tard le 22 février 2017
10.4	Guichet unique	C E	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 22 juin 2022
10.5	Inspection avant expédition	А		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	А		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	А		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	А		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	А		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	А		au plus tard le 22 février 2017

12	Coopération Douanière	Α			au plus tard le 22 février 2017
Légeno	les				
Α	Notifiée dans la catégorie A	Ар	Notifiée dans la catégorie A		
В	Notifiée dans la catégorie B	Вр	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
С	Notifiée dans la catégorie C	Ср	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	Е	Report de dates demandé		

date indicative de mise en oeuvre

date définitive de mise en oeuvre

Notifications et autres documents

Programme de mise en oeuvre

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/NIC/1/Add.7	2025-07-16	Extension of implementation dates
G/TFA/N/NIC/2/Rev.2	2024-11-01	Article 22.3 - Revision
G/TFA/N/NIC/1/Add.6	2024-07-07	Extension of implementation dates
G/TFA/N/NIC/1/Add.5	2024-03-01	Extension of implementation dates
G/TFA/N/NIC/2/Rev.1	2023-02-22	Article 22.3 - Revision
G/TFA/N/NIC/5/Corr.1	2023-02-22	Article 22.3 - Corrigendum (en español solamente)
G/TFA/N/NIC/4/Rev.1	2023-02-20	Arrangements and progress in the provision of technical assistance - Revision
G/TFA/N/NIC/1/Add.4	2023-02-17	Extension of implementation dates
G/TFA/N/NIC/5	2023-02-17	Article 22.3 (en español solamente)
G/TFA/N/NIC/1/Add.3	2022-10-06	Extension of implementation dates
G/TFA/N/NIC/4	2020-08-12	Arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/NIC/1/Add.2	2020-08-12	Category C notification
G/TFA/N/NIC/3	2020-01-06	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 & 12.2.2
G/TFA/N/NIC/2	2019-11-20	Article 22.3

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/NIC/1/Add.1	2018-07-30	Categories A, B and C notification - Addendum 1
G/TFA/N/NIC/1	2017-07-27	Categories A, B and C notification
WT/PCTF/N/NIC/1	2014-07-03	Category A notification

Partage d'experiences

Digitali	zatior
----------	--------

Date	Title
22 octobre 2024 - 24 octobre 2024	Central American Strategy for Trade Facilitation and Competitiveness

Information détaillée sur l'assistance technique

1.3 Points d'information



1.3.1		
1.3.2		
1.3.3		
1.3.4		

Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre 22 iuin 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Gestion du site Web de l'IPSA et soutien à la mise à jour du contenu de celui-ci. Administrateur du site Web: 1 000 \$EU par mois pendant 2 ans.
- Création du Bureau de la communication de l'IPSA. Agent du Bureau de la communication de l'IPSA: 1 000 \$EU par mois pendant 3 ans.
- Assistance technique de spécialistes de l'informatique et de la programmation en vue de développer et d'améliorer l'automatisation du site Web de la Commission nationale pour le contrôle et la réglementation des substances toxiques, conformément aux nouvelles exigences de la Commission; et aide financière pour l'achat d'équipements informatiques, de logiciels et de licences. Coût approximatif: 55 000,00 (cinquante-cinq mille) \$EU.
- Assistance technique et financière pour la création et la mise en œuvre d'un système national d'information destiné au Ministère de la santé (MINSA) qui soit conforme à l'Accord sur la facilitation des échanges.
- Soutien financier pour la mise en place d'un système d'information fournissant sans délai des renseignements pertinents concernant le déroulement des formalités et les migrations.

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment

Agences: à determiner

Progrès rapporté

To date, Nicaragua has not received any technical assistance or capacity building support from donors to implement the provisions of Article 1.3. The notified requirements, with the exception of point 5, therefore still apply:

- 1. Administration of the Institute for Agricultural and Livestock Protection and Health (IPSA) website and support for updating the content of this website; website administrator.
- 2. Creation of the IPSA outreach office; IPSA outreach office official.
- 3. Technical assistance from computer and programming specialists to develop and improve website automation for the National Commission for the Control and Regulation of Toxic Substances (CNRCST), so as to meet the Commission's new requirements; and financial assistance to acquire computer equipment, software and licences.
- 4. Technical and financial assistance for the creation and implementation of a TFA-consistent national information system for the Ministry of Health (MINSA).
- 5. Financial assistance for setting up an information system that provides immediate and relevant information on formality status and migration.

Additional technical assistance and capacity building:

- 6. Establishment of a help desk (software) enabling users and officials to interact in real time and a glossary of frequently asked questions, with a view to improving the information and communication service provided by IPSA.
- 7. Establishment of technological kiosks with the necessary equipment in Puerto Corinto and at the border posts of El Guasaule, El Espino, Las Manos, San Pancho and Peña Blanca in order to provide land freight carriers with information and access to the procedure management services offered by the Directorate-General of Migration and Foreign Nationals (DGME).
- 8. Capacity building for technical staff from the CNRCST to ensure sustainable implementation of the proposed measures. Assistance is also needed to establish a computer system to manage formalities and services for CNRCST users.

With regard to point 5, the above-mentioned requirements have been met using DGME funds. An information system for online processing of passports is being set up, as are interactive chats and a call centre for formality checks and follow-up. Forms for passport processing are available on the online platform.

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Nicaragua para dar cumplimiento al artículo 1.3 Servicios de Información del Acuerdo de Facilitación del Comercio notificó el requerimiento de:

- 1. Asistencia técnica con especialistas en informática y programación para ampliar y mejorar la automatización del sitio web de la Comisión Nacional de Control y Regulación de Sustancias Tóxicas (CNRCST), conforme a los nuevos requerimientos propios de la Comisión, así como asistencia financiera, para la adquisición de equipos informáticos, software y licencias.
- 2. Complementaria a la asistencia técnica notificada, se requiere del fortalecimiento de capacidades del personal técnico de la CNRCST, para garantizar la sostenibilidad en la implementación de las medidas que proponen. Así mismo, se requiere asistencia para implementar un sistema informático para la gestión de trámites y servicios de los usuarios de la CNRCST.

Para el numeral 1, se informa que, con fondos propios de la institución, la Comisión Nacional de Registro y Control de Sustancias Tóxicas (CNRCST) ya cuenta con sitio web propio, en el cual se reflejan los trámites, aranceles y procedimientos; a su vez tiene una sección donde se encuentran los Instrumentos Internacionales y el Marco Legal, los formularios y plantillas de solicitudes de TODOS los trámites de control que realiza la CNRCST. El sitio web se actualiza constantemente en lo referido a los aspectos técnicos y legales. Para lo cual se adjunta link https://cnrcst.gob.ni/

Para el numeral 2, la CNRCST actualmente está desarrollando un sistema propio que permitirá complementarse con VUCEN y el Sistema de Control de Gestión que se utilizará en los Puestos de Control de Frontera, de conformidad con lo establecido en el Programa de Integración Fronteriza (PIF), así como los trámites de permisos de importación y exportación, de esta manera para abril 2023.

5.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre 22 décembre 2020

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Conseils en vue de l'achèvement des procédures de notification.
- Création d'une section sur le site Web de l'IPSA dans laquelle serait publié le statut sanitaire et phytosanitaire du pays, en plus des informations déjà disponibles sur les sites de la CIPV, de l'OIE et de l'OMC.

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC), Diagnostic et evaluation des besoins

Agences: à determiner

Progrès rapporté

In order to comply with Article 5.1 of the TFA ("Notifications for enhanced controls or inspections"), Nicaragua notified the need for: 1. Advice on completing notification procedures, 2. A section on the IPSA website where the country's sanitary and phytosanitary status can be published, together with International Plant Protection Convention (IPPC), World Organisation for Animal Health (OIE) and WTO information. In this regard, IPSA's own funds have been used to provide consulting on "Support for the review and preparation of procedural manuals for the substantive directorates and support areas" - a process through which agricultural quarantine procedures are being updated. Moreover, efforts are under way to develop detection procedures for entry points and a notification completion procedure for the Plant Quarantine Department of the Agricultural Quarantine Directorate and the Plant Health Directorate.

The Plant Health Directorate has a phytosanitary alert procedure for notifying the presence of regulated pests. The same procedure is used to provide notification of international phytosanitary alerts issued through the IPPC website.

The Animal Health Directorate immediately (within 24 hours) notifies the OIE World Animal Health Information System (WAHIS) through the Nicaraguan delegate. A final report is sent to the OIE to remove the alert once the outbreak has been controlled or eradicated. In light of the above, Nicaragua will not require technical assistance or capacity building support from donors to implement the measure.



5.3.1 5.3.2 5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre

22 juin 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Renforcement des laboratoires de diagnostic phytosanitaire des départements de Managua, d'Estelí, de León et de Rivas ainsi que du laboratoire national des résidus chimiques et biologiques au moyen de l'acquisition d'équipements, de matériel et de réactifs, renforcement de la mise en œuvre des méthodes de diagnostic, de la formation du personnel et des infrastructures des laboratoires régionaux, l'objectif étant d'apporter des réponses aux exportateurs et importateurs de produits et sous-produits d'origine végétale.

Détails de l'aide financière:

Réactifs, consommables et matériel des laboratoires centraux et régionaux: 700 000,00 \$EU.

Renforcement des capacités de diagnostic et des compétences techniques du personnel (formations sanctionnées par un diplôme, ateliers, cours spécialisés, cours de troisième cycle, stages, etc.): 100 000,00 \$EU.

Restructuration et aménagement de 3 laboratoires régionaux de diagnostic phytosanitaire dans les départements d'Estelí, de León et de Rivas: 300 000.00 \$EU

TOTAL: 1 100 000,00 \$EU

Étiquettes: Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Nicaragua has not yet received assistance or capacity building support from donors to implement the provisions of Article 5.3. The notified requirements therefore still apply:

1. Capacity building to improve phytosanitary diagnostic laboratories in the departments of Managua, Estelí, León and Rivas, and the national chemical and biological residues laboratory, through the acquisition of equipment, materials and reagents, the enhanced implementation of diagnostic methods, staff training, and the strengthening of regional laboratory infrastructure, with a view to better serving exporters and importers of products and by-products of plant origin.

Details of financial assistance:

- Reagents, consumables and equipment for central and regional laboratories.
- Strengthening of the diagnostic and technical capacity of personnel (diploma-based training, workshops, specialized courses, post-graduate courses, internships, etc.).
- Remodelling and refitting of three regional phytosanitary diagnostic laboratories in the departments of Estelí, León and Rivas. Additional assistance and capacity building:
- 2. Assistance and capacity building support to improve diagnostic techniques though the validation and accreditation of test methods, as well as to implement a quality management system at the National Laboratory for Phytosanitary Diagnostics and Seed Quality and standardize the methodologies of regional laboratories as a prerequisite for accreditation in central laboratories under ISO/IEC 17025:2017.

10.4 **Guichet unique**



10.4.1 10.4.2 10.4.3 10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre 22 juin 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Soutien financier pour l'acquisition d'équipements et de licences et pour les marchés de services spécialisés de conception et développement de logiciels pour l'amélioration continue du système VUCEN.
- Assistance technique en vue de renforcer le système.

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC). Infrastructure et equipment

Agences: Banque interaméricaine de développement (BID)

Progrès rapporté

In order to comply with Article 10.4 of the TFA ("Single Window"), Nicaragua notified the need for:

- 1. Financial support for acquiring equipment and licences and contracting specialized computer design and development services, with a view to the continued improvement of the VUCEN system.
- 2. Technical assistance to improve the system.

Additional technical assistance and capacity building:

3. Implementation of the "foreign trade e-signature", with a view to effectively improving trade with partner countries and increasing competitiveness in international trade through a reliable system that will enable government bodies involved in procedures relating to the import and export of goods to generate electronically signed documents.

In this regard, it should be noted that points 1 and 2 are currently being implemented under Border Integration Programme 3484/BL-NI. The Single Window component of that programme, entitled "Efficient and effective border control procedures under the Border Integration Programme (BIP)". is funding operational aspects of the VUCEN system, including the functional expansion of VUCEN's IT system and the development of its technological platform.

Regarding point 3, the requirement concerning the implementation of the "foreign trade e-signature" still applies.

Nine foreign trade-related institutions will work with the VUCEN system to simplify procedures and reduce the time taken to obtain import and export permits.

Légendes



Notifiée dans la catégorie C



Notifiée dans la catégorie C



Report de dates demandé

Arrangement avec des donateurs notifié



Arrangement avec des donateurs pas encore notifié

2025 © TFAD - http://www.tfadatabase.org